

## CONDITIONS GÉNÉRALES – Décoration

Fribourg 2020

### 1. Application des conditions générales

- 1.1 Les présentes conditions générales s'appliquent à tout devis remis par Atelier 32 /DecoSwiss, et accepté par le client, sous réserve de dispositions particulières.
- 1.2 Une commande verbale, par e-mail ou par SMS, la signature d'un devis, ou le paiement d'une facture par le client implique la reconnaissance par le client des présentes conditions générales. Selon le CG, un contrat entre Atelier 32 et le client peut être conclu verbalement. En conséquence, le client ne saurait prétendre à l'inexistence ou à l'annulabilité du contrat sous prétexte que celui-ci n'aurait pas été passé en forme écrite.
- 1.3 Le résultat de nos réalisations peut parfois présenter des différences par rapport à nos dessins ou simulations présentés aux clients. Les illustrations sont destinées à faciliter la visualisation du concept proposé. Il ne faut en aucun cas les considérer comme des plans définitifs de réalisation. Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications lors de la fabrication et/ou de la mise en place du décor si nous le jugeons nécessaire pour des raisons de sécurité ou de situation.
- 1.4 Le client s'engage à ne pas apporter de modifications aux appareils, accessoires ou matériel loué.

### 2. Responsabilité du client

- 2.1 Atelier 32 n'est ni maître d'oeuvre, ni maître d'ouvrage dans la réalisation des travaux, et à ce titre n'engage pas sa responsabilité contractuelle. Son intervention consiste en la mise en relation du client avec des prestataires qualifiés du secteur du bâtiment et de la décoration.
- 2.2 Atelier 32 est mandaté par son client pour assurer à sa place le suivi des travaux auprès des différents prestataires. Toutes les garanties légales ou contractuelles offertes au client dans le cadre de la réalisation de travaux, le sont directement par les prestataires concernés (garantie etc...).
- 2.3 En cas de litige, le client ne pourra se retourner que vers le prestataire incriminé. Atelier 32 recommande à ses clients de souscrire une assurance-dommage ouvrage / RC avant le démarrage d'un chantier.
- 2.4 La validité du devis est limitée à un maximum de 30 jours à compter de la date d'envoi, sauf indication contraire.
- 2.5 L'offre, ainsi que les termes et conditions générales, peuvent être confirmés soit par le retour des documents signés, soit par une confirmation écrite. Dès lors qu'il est signé par le client, le devis est considéré comme accepté et devient un contrat contraignant.

### 3. Honoraires comprennent : Étude et recherche - Location et vente - Personnel - Transport

- 3.1 Les tarifs sont basés sur la durée pendant laquelle le client bénéficie du matériel n'est pas utilisé.
- 3.2 Toutes modifications apportées en cours de prestation de la part du client ne sont pas comprises dans l'offre initiale seront facturées en sus.
- 3.3 **Le nombre d'heures mentionné dans l'offre est une estimation. Le temps réel de travail effectué sera facturé.**
- 3.4 Toutes demandes de services supplémentaires ou prestation survenue après la signature de l'offre sera facturée en plus.
- 3.5 L'intervention d'un tiers, à votre demande, pour effectuer un travail spécifique n'est pas incluse dans l'offre.
- 3.6 Nos prix indiqués dans le devis sont garantis pour une période maximale de 30 jours. Au-delà de ce délai, nous nous réservons le droit de réévaluer nos tarifs.
- 3.7 En cas de modification ou d'obstacles de quelque nature que ce soit lors de la mise en place, du déroulement de l'événement, y compris pendant le démontage, nous nous réservons le droit de facturer un ou plusieurs jours de location de matériel supplémentaires.
- 3.8 Dans le cas où le client fournit lui-même du matériel, nous effectuons et facturons le déballage, le montage à CHF 100.-/h HT.

### 4. Annulation de commande

- 4.1 Une fois que le devis a été validé, l'annulation totale ou partielle d'une réservation de matériel ou d'une prestation entraînera une facturation équivalente à au moins 50% du montant de la commande initiale, correspondant au minimum aux frais déjà engagés au moment de l'annulation.
- 4.2 Toute commande annulée 2 semaines avant la date de montage sera facturée à 80% du montant de la commande initiale.
- 4.3 Toute commande annulée moins de 3 jours avant la date de montage sera facturée à 100% du montant de la commande initiale.

### 5. Transports

- 5.1 Les frais de carburant peuvent varier en fonction des fluctuations des prix du carburant entre la proposition de l'offre et la réalisation du mandat, et seront facturés en sus en fonction du cours du jour.
- 5.2 Le client doit mettre à disposition une ou plusieurs places de stationnement pour nos véhicules pendant toute la durée du montage et du démontage. En l'absence de places de stationnement fournies, les frais de stationnement, les coûts des macarons de stationnement ou les amendes éventuelles seront refacturés.

### 6. Dégâts et responsabilités

- Pour les décors, l'usure normale n'entraînera pas de frais supplémentaires.
- 6.1 En cas de dommages ou de disparition du matériel, nous nous réservons le droit de facturer la valeur à neuf ou les coûts de réparation en plus des frais de location.
  - 6.2 Le client fournit l'installation électrique nécessaire pour le bon fonctionnement du matériel loué.
  - 6.3 Le client nous communique les normes de sécurité de son commerce. Nous ne pourrions pas être tenus responsables si ces informations ne nous sont pas fournies.
  - 6.4 Nous ne saurions être tenus pour responsables des retards ou des défauts de livraison résultant de cas de force majeure ou de toute autre circonstance indépendante de notre contrôle, notamment, sans s'y limiter, les grèves, les intempéries, les accidents, ou les interdictions officielles.

### 7. Droits d'auteur et propriété

- 7.1 Nos idées ne peuvent être reproduites ni exécutées, même partiellement, sans notre consentement.

### 8. Droit des images

- 8.1 Le client nous accorde d'utiliser les images ou vidéos prises de notre prestation à des fins publicitaires et marketing.

### 9. Conditions de paiement

- 9.1 Sauf convention contraire, le client nous verse un acompte de 30% à la signature de l'offre et d'éventuels acomptes supplémentaires selon indication dans le devis ou le contrat pouvant aller jusqu'au 90% de la facture totale. Le solde sera facturé selon les conditions stipulées dans le contrat soit après le montage ou après le démontage. TVA en sus.
- 9.2 En cas de retard dans le paiement de l'acompte, la disponibilité du matériel et de la prestation ne sera plus garantie.
- 9.3 Pour les locations de longue durée, des acomptes fractionnés seront exigés conformément à une grille de paiement que nous proposerons.
- 9.4 En cas de retard dans le paiement de la facture finale, nous nous réservons le droit de facturer des intérêts de retard et des frais de rappel.

### 10. Lieu de juridiction

- 10.1 En cas de difficultés dans l'exécution et l'interprétation du présent contrat, les parties conviennent de soumettre leur litige à la connaissance des autorités judiciaires du district de la sarine a 1700 FRIBOURG.

### 11. Modifications

- 11.1 Atelier 32 se réserve de modifier les présentes conditions générales en tout temps. Les clients en sont avertis le cas échéant.

Fribourg 2020